

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

N° 1321-2022 Règlement autorisant des travaux de mise à niveau d'équipements d'eau potable TECQ 2022 et 2023 et un emprunt de 2 195 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 décembre 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 11 janvier 2023.
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 11^E JOUR DE JANVIER 2023



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat